

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2719

9 novembre 2011

SOMMAIRE

ABF European Holdings S.a r.l 130491	Marcomard S.A
ABF Hyde Park Investments S.à r.l 130496	M.E.T. Fonds
ABF Regents Park Investments S.à r.l130496	M.E.T. Fonds
Altmunster Investment S.A130466	M.E.T. Fonds
Arab Nation Web System S.à r.l130490	Morgan Stanley Investment Funds 130496
Arab Nation Web System S.à r.l130490	NH Luxembourg, Branche office of NH
Brokerage Invest S.à r.l130497	Private Equity B.V
Capital International Emerging Markets	Norvest
Fund	NPG Wealth Management S.à r.l 130486
Capital International Fund130480	NPG Wealth Management S.à r.l 130491
Capital International Portfolios130481	Publitop
Capital International Portfolios 2130481	Repco 18 S.A
Capital Italia130473	Repco 27 S.A
C.F.R130490	Repco 2 S.A
Cleome Index	Repco 35 S.A
Corn Products Americas Holdings S.à r.l.	Repco 3 S.A
130486	Repco 45 S.A
Dexia Bonds130472	Repco 4 S.A
Dexia Clickinvest130474	Repco 5 S.A
Dexia Equities L130469	Repco 6 S.A
Dexia Money Market130470	Repco 7 S.A
Dexia Patrimonial130470	Repco 8 S.A
Dexia Quant130471	Robeco Capital Growth Funds 130477
DMM130475	Robeco Interest Plus Funds
Gazelle S.A., SPF	Sibad International S.A130512
Holding Kirchberg S.à r.l	Skype Global S.à r.l
Hotchkis and Wiley Funds130485	Sontel S.A130468
_arkspur130496	Stamford Holding S. à r.l
_arkspur, SPF130496	StartUp S.A
_ifCorp. S.à r.l	Trans-Real Estate
_ifCorp. S.à r.l	Wischbone S.A., SPF
_uxembourg Selection Fund130466	



Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 28 novembre 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011152048/534/18.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of Luxembourg Selection Fund (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 25 November 2011 at 09:30 (Luxembourg time) with the following

Agenda:

With effect as of 1 Januar 2012:

- 1. To submit the Company, which is governed by the provisions of Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, to the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, and to amend a series of Articles of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), in particular (not exhaustive summary):
 - To replace any reference to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment;
 - To amend Article 4 "Corporate object" (formerly "Purpose") of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted by law, within the limits of the investment policies and restrictions according to the Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended from time to time (the "2010 Law"), with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of the assets of the Company's Sub-Funds.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2010 Law."

- To insert in Articles 11, 17 and 24 of the Articles of Incorporation specific rules for sub-funds established as a master/feeder structure;
- To insert a new paragraph in Article 17 of the Articles of Incorporation in order to provide the Company with the authority to perform cross-sub-fund investments;
- To amend Articles 24 of the Articles of Incorporation in order to adjust mergers and liquidations of sub-funds to the rules of the 2010 Law.
- 2. To adjust a series of Articles of the Company's Articles of Incorporation to meet UBS standards, in particular (not exhaustive summary):
 - To allow pooling and co-management of assets of two or more sub-funds and to amend Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly.
 - To amend Article 10 of the Articles of Incorporation in order to allow the adjustments to the net asset value of share classes if on any trading day the total number of subscription and redemption applications for all share classes in a sub-fund leads to a net cash in- or outflow (so-called "swing-pricing").



- 3. To change the date of the annual general meeting as well as to consequently adapt Article 23 of the Articles of Incorporation.
- 4. To restate the Articles of Incorporation as a whole in order to reflect the foregoing.
- 5. Miscellaneous.

The full text of the revised Articles of Incorporation is available to shareholders upon request at the registered office of the Company at 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

These resolutions require a quorum of 50% of the Company's capital to be present or represented and a majority of 2/3 of the votes cast in order to pass the resolution.

At the extraordinary shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

Holders of bearer shares may, where applicable, vote at the meeting: in person by producing at the meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on 18 November 2011

In order to be admitted to the meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) days in advance of the extraordinary general meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 18 November 2011, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011152072/755/60.

Marcomard S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 28 novembre 2011 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011152116/534/16.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

Les liquidateurs de la société NORVEST, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.047 (la «Société»), en liquidation suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 novembre 2009, ont l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage de la Société qui se tiendra le lundi 28 novembre 2011 à Luxembourg au siège social de la Société à partir de 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Information générale sur la situation du compartiment Arbitrage de la Société;
- 2. Constat de la renonciation par des actionnaires au droit de souscription à des actions nouvellement émises dans le compartiment Arbitrage;
- 3. Augmentation du capital du compartiment Arbitrage d'un montant de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) par l'émission d'actions nouvelles ordinaires de catégorie B (EUR) sans désignation de valeur nominale en vue notamment du financement de poursuites judiciaires;
- 4. Souscription, par les Souscripteurs, actionnaires du compartiment Arbitrage et proportionnellement aux participations détenues par ces Souscripteurs dans le compartiment Arbitrage et en fonction du total des Souscripteurs



participant à l'augmentation de capital, des actions ordinaires de catégorie B (EUR) sans désignation de valeur nominale nouvellement émises dans le compartiment Arbitrage;

5. Divers.

Une notice explicative des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée du compartiment Arbitrage ainsi qu'un formulaire de procuration peuvent être communiqués à tout actionnaire du compartiment sur demande au siège social de la Société, auprès de Monsieur Christophe OTT, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée ne pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour que si cinquante pour cent au moins des actions émises du compartiment Arbitrage sont présentes ou représentées à l'Assemblée; en outre, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au plus tard la veille avant l'Assemblée au domicile de la Société au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Les liquidateurs.

Référence de publication: 2011152143/755/35.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

Le Conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme SONTEL S.A. d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004.
- 2. Présentation du rapport du liquidateur et des comptes de liquidation pour les périodes arrêtées aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2011152171/755/19.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Le Conseil d'Administration de CLEOME INDEX (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 12 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.



Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147659/755/39.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le Conseil d'Administration de DEXIA EQUITIES L (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.



Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le Conseil d'Administration de DEXIA PATRIMONIAL (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures 40 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147661/755/39.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le Conseil d'Administration de DEXIA MONEY MARKET (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:

"Art. 3 - Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.



La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."

- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147662/755/39.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le Conseil d'Administration de DEXIA QUANT (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010. "
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.



Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147663/755/39.

Gazelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.254.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2011 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147668/1023/16.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le Conseil d'Administration de DEXIA BONDS (la «SICAV») propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.



Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147664/755/39.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders ("EGM") of Capital Italia which will be held on 18 November 2011 starting at 4.30 pm CET at the registered office of Capital Italia, 31 Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

The purpose of the EGM is to amend the articles of incorporation, notably in order to upgrade Capital Italia to the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, which implements UCITS IV in Luxembourg. UCITS ("UCITS" standing for "Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities") is a EU directive governing investment funds promoted towards institutional and individual investors in the EU. A couple of other amendments will also be made in order to streamline the articles of incorporation and prospectus.

The revised articles of incorporation, full and simplified prospectuses will come into force on 21 December 2011.

Drafts of the revised full and simplified prospectuses, incorporating these changes, are available upon request and free of charge at the registered office of Capital Italia. Prior to 21 December 2011, the effective date of these changes, you may redeem your shares in Capital Italia, as usual without redemption charges.

Extraordinary General Meeting ("EGM")

The purpose of the EGM is to approve the conversion to UCITS IV of the articles of incorporation. For registered shares, the restated articles of incorporation are enclosed and for any other shareholders, they can be requested by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Ms. Carole BENINGER or Mr. Olivier LANSAC, or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange (please see a marked up version of the restated articles of incorporation showing all the changes made enclosed). In addition, we are taking the opportunity to streamline the wording of the articles of incorporation. Please note that from 21 December 2011, the articles of incorporation of Capital Italia will only be available in the English and Italian languages.

EGM Agenda

Agenda:

- 1. Approval of the amended articles of incorporation.
- 2. Decision that the restated articles of incorporation will solely be available in English and will not be followed by a French translation.
- 3. Decision that the effective date of the changes is 21 December 2011.

Attendance

- * Proxy form: If you cannot be present in person and wish to be represented at the EGM, you are entitled to appoint a Proxy holder to vote for you. A Proxy holder need not be a Shareholder of Capital Italia. The proxy form will remain in force if the EGM, for any reason, is postponed. For registered shareholders, the proxy form is annexed to the convening notice. For any other shareholders, the Proxy form can be requested by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Ms. Carole BENINGER or Mr. Olivier LANSAC, or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange. You can return the Proxy form by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Ms. Carole BENINGER or Mr. Olivier LANSAC, or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange using the reply paid envelope. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of Capital Italia prior to 5.00pm CET on 16 November 2011.
 - * Shareholders wishing to attend the EGM shall notify Capital Italia of their intent to do so at least by 5.00pm CET on 16 November 2011.
- * Blocking Certificate: Holders of bearer shares, for which a physical certificate has been issued, will be admitted to take part and vote at the EGM by providing a blocking certificate. This document (to be sent with the proxy form if you intend to be represented) shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the physical share certificate is on deposit. It must indicate the number mentioned on the share certificate and confirm that the share certificate itself is kept in a vault until midnight of the EGM date.

Please note that the resolutions on the EGM agenda will require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and can be passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on 21 December 2011 at 2.30 pm CET at the registered office of Capital Italia. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.



If you have any questions, please kindly liaise with your own placer in Italy who will be pleased to assist you.

For further information with regards to Capital Italia, such as insights into the fund's history, our investment managers and/or fund literature, please visit our website for Capital Italia, www.capital-italia.it.

Bertrange, 31 October 2011

The Board of Directors of Capital Italia.

Référence de publication: 2011147707/755/58.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING ("EGM")

to be held on 18 November 2011 at 2.30pm CET at the registered office of the Company, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg with the agenda below.

Agenda:

- 1. Approval of the amended articles of incorporation of CIEMF.
- 2. Decision that the restated articles of incorporation will solely be available in English and will not be followed by a French translation.
- 3. Decision that the effective date of the changes is 21 December 2011.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of CIEMF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid envelope) prior to 5.00pm CET on 17 November 2011.

The resolutions on the EGM agenda require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on 21 December 2011. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

A proxy form can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011147703/755/25.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Le Conseil d'Administration de DEXIA CLICKINVEST (la «SICAV») propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - "Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010."
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.



Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147665/755/39.

Wischbone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 novembre 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- 3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 4. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147676/755/17.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

Le Conseil d'Administration de DMM (la «SICAV») propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 11 heures 50 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - «Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010.»;
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.



Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011147667/755/39.

Publitop, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.734.

Le Conseil d'Administration de PUBLITOP (la "SICAV") propose aux actionnaires de modifier les statuts de la SICAV notamment dans le cadre de leur mise en conformité avec la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et transposant la directive 2009/65/CE.

Les actionnaires de la SICAV sont ainsi invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 23 novembre 2011, à 12 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social de la SICAV comme suit:
 - « Art. 3 Objet. L'objet exclusif de la SICAV est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.
 - La SICAV peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010. »
- 2. Refonte complète des statuts, sans pour autant modifier la forme de la SICAV;
- 3. Points divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité à l'assemblée sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures, soit le 17 novembre 2011.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV avant le 17 novembre 2011.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions avant le 17 novembre 2011 aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des statuts et un modèle de procuration sont disponibles sans frais auprès de la Société de Gestion, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ou peuvent être obtenus sans frais à cette même adresse, sur simple demande.

Le Conseil d'Administration.



Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

ANNUAL GENERAL MEETINGS

of Shareholders to be held on 24 November 2011, at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg at 2.00 p.m. for Robeco Interest Plus Funds and at 3.00 p.m. for Robeco Capital Growth Funds.

Agenda

- 1. Report of the board of directors and auditors' report.
- 2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2010/2011.
- 3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 30 June 2011.
- 4. Discharge of the board of directors.
- 5. Statutory appointments.
- 6. Any other business.

The Annual Reports 2010/2011 may be obtained at the registered office of the Corporations. The reports are also available via www.robeco.com.

The resolutions on the Agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the respective meetings should inform the respective Corporations through Mrs. V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 17 November 2011 (fax: + 352 24603331).

The boards of directors.

Référence de publication: 2011147674/755/27.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.108.175,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October;

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LifCorp S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.625, and having a share capital of twenty two million one hundred eight thousand one hundred seventy five Euro (EUR 22,108,175), incorporated pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 24, 2007 under number 2077 (the Company).

THERE APPEARED:

NPG Wealth Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.191 and holder of all the shares in the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011.

Such power of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and the merger proposal adopted by the sole manager of Brokerage Invest S.à r.l., a private limited liability



company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.360 (the Company Being Acquired) and the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101586 (the Merger Proposal); and acknowledgement that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company Being Acquired;

- 2. Approval of the merger between the Company and the Company Being Acquired, whereby following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 3. Acknowledgement that the Company Being Acquired is being dissolved without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Company in accordance with the Merger Proposal;
- 4. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law; and
 - 5. Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and the Merger Proposal adopted by the sole manager of the Company Being Acquired and the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations number 2117, dated September 10, 2011, page 101586. The Sole Shareholder further acknowledges that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company Being Acquired.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger between the Company and the Company Being Acquired, whereby following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company Being Acquired is dissolved without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (\in 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;



s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 130.625 et disposant d'un capital social de vingt deux millions cent huit mille cent soixante-quinze euro (EUR 22.108.175), constituée suivant un acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 septembre 2007 sous le numéro 2077 (la Société).

A COMPARU:

NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.191 et détenant toutes les parts sociales dans la Société (l'Associé Unique);

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011.

Cette procuration, après avoir été signée ne variatur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera jointe à cet acte pour fin d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Prise d'acte des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 septembre 2011 et du projet de fusion adopté par le gérant unique de Brokerage Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.360 (la Société Absorbée), et par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117 du 10 septembre 2011, page 101586 (le Projet de Fusion) et prise d'acte que la Société détient, à ce jour, toutes les parts sociales dans la Société Absorbée;
- 2. Approbation de la fusion de la Société et de la Société Absorbée, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tout son actif et son passif conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
- 3. Prise d'acte de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet de Fusion;
- 4. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi; et
 - 5 Divers
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions écrites prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011 et du Projet de Fusion adopté par le gérant unique de la Société Absorbée et par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117, page 101586 en date du 10 septembre 2011. L'Associé Unique décide également de prendre acte que la Société détient, à la date des présentes, toutes les parts sociales dans la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion entre la Société et la Société Absorbée, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que la Société Absorbée est dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous l'actif et le passif de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.



Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous les actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Corpas, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13873. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149967/155.

(110174091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

M.E.T. Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 24 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2011148147/10.

(110172240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

("EGM") which will be held on 18 November 2011 at 2.15pm CET at the registered office of the Company, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg with the agenda below.

EGM Agenda

Agenda:

- 1. Approval of the amended articles of incorporation of CIF.
- 2. Decision that the restated articles of incorporation will solely be available in English and will not be followed by a French translation.
- 3. Decision that the effective date of the changes is 21 December 2011.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of CIF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid envelope) prior to 5.00pm CET on 17 November 2011.

The resolutions on the EGM agenda require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on 21 December 2011. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

A proxy form can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011147704/755/26.



M.E.T. Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de M.E.T. Fonds - PrivatMandat modifié au 24 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA Signatures

Référence de publication: 2011148148/10.

(110172244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(«EGM») to be held on 18 November 2011 at 2.45 pm CET at the registered office of the Company, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg with the agenda below.

EGM Agenda:

- 1. Approval of the amended articles of incorporation of CIP.
- 2. Decision that the restated articles of incorporation will solely be available in English and will not be followed by a French translation.
- 3. Decision that the effective date of the changes is 21 December 2011.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of CIP (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid envelope) prior to 5.00 pm CET on 17 November 2011.

The resolutions on the EGM agenda require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on 21 December 2011. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

A proxy form can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011147705/755/25.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.643.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

("EGM") to be held on 18 November 2011 at 3.00 pm CET at the registered office of the Company, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg with the agenda below.

EGM Agenda:

- 1. Approval of the amended articles of incorporation of CIP2.
- 2. Decision that the restated articles of incorporation will solely be available in English and will not be followed by a French translation.
- 3. Decision that the effective date of the changes is 21 December 2011.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of CIP2 (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid envelope) prior to 5.00 pm CET on 17 November 2011.

The resolutions on the EGM agenda require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two-thirds of the votes of shareholders present or represented. If the



quorum is not reached at this EGM, a second EGM will be called on 21 December 2011. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

A proxy form can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011147706/755/25.

M.E.T. Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 24 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2011148149/10.

(110172245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.108.175,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen. R.C.S. Luxembourg B 130.625.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October;

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LifCorp S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.625, and having a share capital of twenty two million one hundred eight thousand one hundred seventy five Euro (EUR 22,108,175), incorporated pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 24, 2007 under number 2077 (the Company).

THERE APPEARED:

NPG Wealth Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.191 and holder of all the shares in the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011.

Such power of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company and the board of managers of the Sole Shareholder on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101591 (the Merger Proposal); and acknowledgement that the Sole Shareholder is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company;
- 2. Approval of the merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 3. Decision to dissolve the Company without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal;
- 4. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law;



- 5. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- 6. Acknowledgment that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Sole Shareholder during the legal period of five years;
- 7. Empowerment and authorisation of each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and the Merger Proposal adopted by the board of managers of the Company and the board of managers of the Sole Shareholder on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101591. The Sole Shareholder further acknowledges that, as of the date hereof, it is the holder of all the shares in the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal.

Third resolution

The Sole Shareholder dissolves the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 1, 2011 (including that day) (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant Mr. Thierry Porté, Mr. Paul Wolff, Mr. Michel Wolter, Mr. David Morgan, Mr. Gerardus Johannes Van Rooijen, Ms. Sally Rocker, Ms. Juanita Studen-Kiliaan, Mr. Machiel Jansen Schoonhoven and Mr. Hendrik Raué (resigned as from April 1, 2011) full discharge for the exercise of their mandates as managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Sole Shareholder during the legal period of five years.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 130.625 et ayant un capital social de vingt-deux millions cent huit mille cent soixante-quinze euro (EUR 22.108.175), constituée suivant un acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 septembre 2007 sous le numéro 2077 (la Société).

A COMPARU:

NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.191 et détenant toutes les parts sociales dans la Société (l'Associé Unique);

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011.

Cette procuration, après avoir été signée ne variatur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera jointe à cet acte pour fin d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Prise d'acte des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 septembre 2011 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de l'Associé Unique de la Société le 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117 en date du 10 septembre 2011, page 101591 (le Projet de Fusion) et prise d'acte que l'Associé Unique détient, à la date des présentes, toutes les parts sociales dans la Société;
- 2. Approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
- 3. Décision de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion;
- 4. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
 - 5. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 6. Prise d'acte de la conservation des livres et documents sociaux de la Société pendant la période légale de cinq ans au siège social de l'Associé Unique;
- 7. Pouvoir et autorisation accordés à M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion; et
 - 8. Divers
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des résolutions écrites prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 septembre 2011 et du Projet de Fusion adopté par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de l'Associé Unique en date du 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117, du 10 septembre 2011, page 101591. L'Associé Unique décide également de prendre acte que l'Associé Unique détient, à ce jour, toutes les parts dans la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion entre la Société et l'Associé Unique, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et son passif conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

130485



Troisième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera effective vis-àvis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière à M. Thierry Porté, M. Paul Wolff, M. Michel Wolter, M. David Morgan, M. Gerardus Johannes Van Rooijen, Mme Sally Rocker, Mme Juanita Studen-Kiliaan, M. Machiel Jansen Schoonhoven et à M. Hendrik Raué (qui a démissionné le premier avril 2011) pour l'exercice de leur mandat de gérant de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période légale de cinq ans au siège social de l'Associé Unique.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Corpas, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011150648/186.

(110174585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Hotchkis and Wiley Funds, Société Anonyme.

Le règlement de gestion coordonné au 25 octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Hotchkis and Wiley (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011149265/10.

(110173566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.



Trans-Real Estate, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg D 60.

Extraits des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2011

En conformité avec les statuts, s'est déroulée une Assemblée Générale du G.E.I.E. Trans-Real Estate, siège social 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

L'Assemblée après s'est ouverte à 17.00 heures sous la Présidence de Monsieur Michel Brutman, demeurant 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Après avoir vérifié que tous les membres étaient valablement présents ou représentés, l'Assemblée Générale, après avoir délibéré prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution n°1

L'Assemblée vote à l'unanimité la dissolution du G.E.I.E. Trans-Real Estate et nomme Thierry Brutman, Conseiller Economique, exerçant 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen comme liquidateur dans le cadre d'une liquidation volontaire.

Résolution n°2

Le Liquidateur constate l'absence de boni de liquidation, les apports ayant présidé à la création de Trans-Real Estate n'ayant pas été réalisés en accord entre tous les membres.

Résolution n°3

L'Assemblée décide la clôture de la liquidation du G.E.I.E. Trans-Real Estate.

Résolution n°4

L'Assemblée décide que les comptes de la liquidation seront disponibles au 119, route d'Arlon, L-8009 Strassen chez le liquidateur (M. Thierry Brutman) pendant 5 ans, qui est mandaté pour effectuer toutes les déclarations et prendre toutes les décisions nécessaires à la constatation de la clôture de la liquidation du G.E.I.E. Trans-Real Estate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011148437/30.

(110172145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Corn Products Americas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133274/10.

(110154112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.550,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October;

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NPG Wealth Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.191, and having a share capital of two million five hundred twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,512,550), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 15, 2008 under number 928 (the Company).



THERE APPEARED:

New PEL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.532 and holder of 85,000 class A shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011;

Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 6, Amstelplein, NL-1096 BC Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 09085239 and holder of 15,000 class B shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011;

Mr. Michel Wolter, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1962, residing at 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand Duchy of Luxembourg, and holder of 251 class C shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 6, 2011; and

Mr. Paul Wolff, born in Eischen, Grand Duchy of Luxembourg, on August 26, 1947, residing at 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and holder of 251 class C shares in the Company (all together the Shareholders);

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011.

Such powers of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and the merger proposal adopted by the board of managers of LifCorp S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.625 (the Company Being Acquired) and the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101591 (the Merger Proposal); and acknowledgement that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company Being Acquired;
- 2. Approval of the merger between the Company and the Company Being Acquired, whereby following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 3. Acknowledgement that the Company Being Acquired is being dissolved without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Company in accordance with the Merger Proposal;
- 4. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law;
 - 5. Miscellaneous.
 - III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledge the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and the Merger Proposal adopted by the board of managers of the Company Being Acquired and the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations number 2117, dated September 10, 2011, page 101591 (the Merger Proposal). The Shareholders further acknowledge that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company Being Acquired.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the Merger between the Company and the Company Being Acquired, whereby following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal.

130488



Third resolution

The Shareholders acknowledge that the Company Being Acquired is dissolved without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Shareholders resolve (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 137.191 et disposant d'un capital social de deux millions cinq cent douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 2.512.550), constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 avril 2008 sous le numéro 928 (la Société).

ONT COMPARU:

New PEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.532 et détenant 85.000 parts sociales de Classe A dans la Société;

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011;

Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au 6, Amstelplein, NL1096 BC Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 09085239 et détenant 15.000 parts sociales de Classe B dans la Société;

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011;

M. Michel Wolter, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 13 septembre 1962, résidant au 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg, et détenteur de 251 parts sociales de Classe C dans la Société;

représenté par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 octobre 2011; et

M. Paul Wolff, né à Eischen, Grand-Duché de Luxembourg le 26 août 1947, résidant au 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et détenteur de 251 parts sociales de Classe C dans la Société (ensemble les Associés);

représenté par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011.



Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des Associés et par le notaire soussigné, resteront jointes à cet acte pour fin d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire d'acter que:

- I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Prise d'acte des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 ^{er} septembre 2011 et du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.625 (la Société Absorbée), et par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117 du 10 septembre 2011, page 101591 (le Projet de Fusion); et prise d'acte que la Société détient, à ce jour, toutes les parts sociales dans la Société Absorbée;
- 2. Approbation de la fusion de la Société et de la Société Absorbée, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tout son actif et son passif conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
- 3. Prise d'acte de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée par voie de transfert de tout l'actif et passif de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet de Fusion;
- 4. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi; et
 - 5. Divers.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte des résolutions écrites prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011, et du Projet de Fusion adopté par le conseil de gérance de la Société Absorbée et par le conseil de gérance de la Société le 1 septembre 2011 et publié le 10 septembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117, page 101591. Les Associés décident également de prendre acte que la Société détient, à la date des présentes, toutes les parts sociales dans la Société Absorbée.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver la Fusion entre la Société et la Société Absorbée, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Troisième résolution

Les Associés décident de prendre acte que la Société Absorbée est dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous l'actif et passif de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

Les Associés décident de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées par la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original. Signé: Corpas, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13857. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150042/185.

(110174584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

C.F.R., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133257/10.

(110154389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

A.N.W.S. S.à r.l., Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133197/10.

(110154298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

A.N.W.S. S.à r.l., Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011, LAC/2011/28956 que les résolutions suivantes ont été prises:

Remarque Préliminaire:

Par acte notarié N°1297/2011 du 22 juin 2011, pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue l'AGE de l'associé unique SIM INVESTMENTS S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.433 lors de laquelle le siège social de la société a été transféré de L-2430 Luxembourg, 1820, rue Michel Rodange à L-1637 Luxembourg, 1, Rue Goethe.

- 1) L'associé unique SIM INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, Rue Goethe, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.433, a décidé de transférer le siège social de la société "Arab Nation Web System S.à r.l. (en abrégé A.N.W.S. S.à r.l.)" de L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange à L-1637 Luxembourg, 1, Rue Goethe avec effet immédiat.
- 3) L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Roger GREDEN, de son poste de gérant unique de la Société, avec effet immédiat.
- 4) L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bertrand MICHAUD, né le 21 novembre 1961 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133196/30.

(110154075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.908.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133202/10.

(110154222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.550,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NPG Wealth Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.191, and having a share capital of two million five hundred twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 2,512,550), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 15, 2008 under number 928 (the Company).

THERE APPEARED:

New PEL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.532 and holder of 85,000 class A shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011;

Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 6, Amstelplein, NL-1096 BC Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Trade and Companies Register under number 09085239 and holder of 15,000 class B shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011;

Mr. Michel Wolter, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1962, residing at 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand Duchy of Luxembourg, and holder of 251 class C shares in the Company;

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 6, 2011; and

Mr. Paul Wolff, born in Eischen, Grand Duchy of Luxembourg, on September 26, 1947, residing at 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and holder of 251 class C shares in the Company (all together the Shareholders);

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011.

Such powers of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:



- 1. Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2118, dated September 10, 2011, page 101632 (the Merger Proposal);
- 2. Acknowledgement of (i) the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011; (ii) the Merger Proposal; and (iii) that the Company is, as of the date hereof, the holder of all the shares of its subsidiary, Holding Kirchberg S.à r.l.;
- 3. Approval of the merger between the Company and its subsidiary, Holding Kirchberg S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.938 (the Absorbing Company), whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Absorbing Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
 - 4. Acknowledgment of the increase of the share premium account of the Absorbing Company as a result of the Merger;
- 5. Decision to dissolve the Company without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal;
- 6. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law;
 - 7. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- 8. Acknowledgment that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company during the legal period of five years;
- 9. Empowerment and authorisation of each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and
 - 10. Miscellaneous.
 - III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledge that the board of managers of the Company has presented to them the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge (i) the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011; (ii) the Merger Proposal adopted by the board of managers of the Company and the board of managers of the Absorbing Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2118, dated September 10, 2011, page 101632; and (iii) that, as of the date hereof, the Company is the holder of all the shares in the Absorbing Company.

The Shareholders note that all corporate documents about the Company required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection or have been unanimously waived by the shareholders of the Company and the shareholder of the Absorbing Company at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Shareholders approve the Merger between the Company and the Absorbing Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Absorbing Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the Law, as described in the Merger Proposal.

In accordance with the Merger Proposal, the shares held by the Company in the share capital of the Absorbing Company are allocated to the shareholders of the Company in proportion to their participation in the Company. The share capital of the Absorbing Company is therefore held as follows:

Shareholder	Number and Class of
	Shares
- New PEL S.à r.l.:	1,293,129 class A shares
- Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V.:	228,199 class B shares
- Mr. Michel Wolter:	3,819 class C shares
- Mr. Paul Wolff:	3,819 class C shares



Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the increase of the share premium account of the Absorbing Company as a result of the Merger. An amount of EUR 1.120.032 (one million one hundred and twenty thousand and thirty two Euro) representing the difference between the net worth value of the assets and liabilities of the Company being contributed to the Absorbing Company shall be recorded as merger premium in the accounts of the Absorbing Company.

Fifth resolution

The Shareholders dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal.

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to grant Mr. Thierry Porté, Mr. Paul Wolff, Mr. Michel Wolter, Mr. David Morgan, Mr. Gerardus Johannes Van Rooijen, Mr. Machiel Jansen Schoonhoven, Ms. Sally Rocker, Ms. Juanita Studen-Kiliaan and Mr. Hendrik Raué (resigned as from April 1, 2011) full discharge for the exercise of their mandate as manager of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders resolve that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company during the legal period of five years.

Ninth resolution

The Shareholders resolves to empower and authorise each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand four hundred euro ($\leq 2,400.$).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.191, et disposant d'un capital social de deux millions cinq cent douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.512.550), constituée en vertu d'un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 avril 2008 sous le numéro 928 (la Société).

ONT COMPARU:

New PEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre



de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.532 et détenant 85.000 parts sociales de Classe A dans la Société:

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011;

Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au 6, Amstelplein, NL1096 BC Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 09085239 et détenant 15.000 parts sociales de Classe B dans la Société;

représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011;

M. Michel Wolter, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 13 septembre 1962, résidant au 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Grand-Duché de Luxembourg, et détenteur de 251 parts sociales de Classe C dans la Société;

représenté par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 octobre 2011; et

M. Paul Wolff, né à Eischen, Grand-Duché de Luxembourg le 26 août 1947, résidant au 5, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et détenteur de 251 parts sociales de Classe C dans la Société (ensemble les Associés);

représenté par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011.

Ces procurations, après avoir été signées ne variatur par le représentant des Associés et par le notaire soussigné, resteront jointes à cet acte pour fin d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire d'acter que:

- I. Les Associés détiennent l'ensemble des parts sociales du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Présentation du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 1 ^{er} septembre 2011, publié au Mémorial C, Sociétés et Associations, numéro 2118, en date du 10 septembre 2011, page 101632 (le Projet de Fusion);
- 2. Prise d'acte (i) des résolutions circulaires unanimes prises par le conseil de gérance de la Société le 1 ^{er} septembre 2011; (ii) du Projet de Fusion, et (iii) que la Société est, à compter de la date des présentes, le titulaire de toutes les parts sociales de sa filiale, Holding Kirchberg S.à r.l.;
- 3. Approbation de la fusion entre la Société et sa filiale, Holding Kirchberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.938 (la Société Absorbante), par laquelle à la suite de sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à la Société Absorbante l'ensemble de son patrimoine actif et passif conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), comme décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
 - 4. Prise d'acte de l'augmentation du compte de prime d'émission de la Société Absorbante à la suite de la Fusion;
- 5. Décision de dissoudre la Société sans liquidation de la Société par le biais de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante, conformément au Projet de Fusion;
- 6. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par la Société Absorbante à partir du 1 ^{er} juillet 2011 (y compris ce jour-là), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
 - 7. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 8. Prise d'acte de la conservation des livres, comptes et documents sociaux de la Société pendant la période légale de cinq ans au siège social de la Société Absorbante;
- 9. Pouvoir et autorisation accordés à M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion; et
 - 10. Divers.
 - III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte de la présentation du Projet de Fusion par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 262 de la Loi, qui prévoit l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

130495



Deuxième résolution

Les Associés décident de prendre acte (i) des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 ^{er} septembre 2011; (ii) du Projet de Fusion adopté par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 1 ^{er} septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2118, le 10 septembre 2011, page 101632; ainsi que (iii) à la date des présentes, la Société est détentrice de toutes les parts sociales de la Société Absorbante.

Les Associés notent que tous les documents relatifs à la Société et requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés pour inspection au siège social de la Société ou ont fait l'objet d'une mesure de renonciation décidée à l'unanimité par les Associés de la Société et les Associés de la Société Absorbante au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver la Fusion entre la Société et la Société Absorbante, par laquelle, suite à la dissolution sans liquidation, la Société transférera à la Société Absorbante l'ensemble de son patrimoine actif et passif conformément à l'article 274 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Conformément au Projet de Fusion, les parts sociales détenues par la Société dans le capital social de la Société Absorbante sont allouées aux associés de la Société en proportion de leur participation dans la Société. Le capital social de la Société Absorbante devient donc comme suit:

Associé	Nombre et Catégorie de parts sociales
- New PEL S.à r.l.:	1.293.129 parts sociales de catégorie A
- Delta Lloyd Houdstermaatschappij België BV:	228.199 parts sociales de catégorie B
- M. Michel Wolter:	3.819 parts sociales de catégorie C
- M. Paul Wolff:	3.819 parts sociales de catégorie C

Quatrième résolution

Les Associés décident de prendre acte de l'augmentation du compte de prime d'émission de la Société Absorbante à la suite de la Fusion. Une somme de un million cent vingt-mille trente-deux Euros (EUR 1.120.032) représentant la différence entre la valeur nette des actifs et passifs de la Société contribuée à la Société Absorbante, sera enregistrée comme prime de fusion dans les comptes de la Société Absorbante.

Cinquième résolution

Les Associés dissolvent la Société sans liquidation par le biais de la cession de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion.

Sixième résolution

Les Associés décident de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société Absorbante depuis le 1 er juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge à M. Thierry Porté, M. Paul Wolff, M. Michel Wolter, M. David Morgan, M. Gerardus Johannes Van Rooijen, M. Machiel Jansen Schoonhoven, Mme Sally Rocker, Mme Juanita Studen-Kiliaan et à M. Hendrik Raué (qui a démissionné le premier avril 2011) pour l'exercice de leur mandat de gérant de la Société.

Huitième résolution

Les Associés décident que les livres, comptes, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période légale de cinq ans au siège social de la société Absorbante.

Neuvième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et d'autoriser M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Corpas, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13858. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011151368/265.

(110175579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.788.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133203/10.

(110154342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133206/10.

(110154299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133469/10.

(110154311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Larkspur, SPF, Société à responsabilité limitée, (anc. Larkspur).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 septembre 2011. Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2011133447/13.

(110154079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Brokerage Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.493.096,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen. R.C.S. Luxembourg B 135.360.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brokerage Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.360, and having a share capital of six million four hundred ninety three thousand ninety six Euro (EUR 6,493,096), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 12, 2008 under number 358 (the Company).

THERE APPEARED:

LifCorp S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.625 and holder of all the shares in the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Wouter Ostyn, Tax and Legal Manager with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011.

Such power of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the resolutions taken by the sole manager of the Company on September 1, 2011 and of the merger proposal adopted by the sole manager of the Company and the board of managers of the Sole Shareholder on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101586 (the Merger Proposal); and acknowledgement that the Sole Shareholder is, as of the date hereof, the holder of all the shares in the Company;
- 2. Approval of the merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
- 3. Decision to dissolve the Company without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal;
- 4. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law;
 - 5. Discharge of the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- 6. Acknowledgment that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Sole Shareholder during the legal period of five years;
- 7. Empowerment and authorisation of each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

130498



First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resolutions taken by the sole manager of the Company on September 1, 2011 and the Merger Proposal adopted by the sole manager of the Company and the board of managers of the Sole Shareholder on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2117, dated September 10, 2011, page 101586. The Sole Shareholder further acknowledges that, as of the date hereof, it is the holder of all the shares in the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the Law, as described in the Merger Proposal.

Third resolution

The Sole Shareholder dissolves the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant Mr. Peter Goos and to Mr. Antonio Corpas full discharge for the exercise of their mandates as managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept at the registered office of the Sole Shareholder during the legal period of five years.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (\leq 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brokerage Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 135.360 et disposant d'un capital social de six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-seize euro (EUR 6.493.096), constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 février 2008 sous le numéro 358 (la Société).



A COMPARU:

LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.625 et détenant toutes les parts sociales dans la Société (l'Associé Unique);

représenté par M. Wouter Ostyn, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011.

Cette procuration, après avoir été signée ne variatur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera jointe à cet acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Prise d'acte des décisions prises par le gérant unique de la Société en date du 1 ^{er} septembre 2011 et du projet de fusion adopté par le gérant unique et le conseil de gérance de l'Associé Unique de la Société le 1 ^{er} septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2117 du 10 septembre 2011, page 101586 (le Projet de Fusion) et prise d'acte que l'Associé Unique est, à ce jour, le détenteur de toutes les parts sociales dans la Société;
- 2. Approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
- 3. Décision de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion;
- 4. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1 ^{er} juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
 - 5. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 6. Prise d'acte de la conservation des livres et documents sociaux de la Société pendant la période légale de cinq ans au siège social de l'Associé Unique;
- 7. Pouvoir et autorisation à chacun des M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion; et
 - 8 Divers
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte des décisions prises par le gérant unique de la Société en date du 1 septembre 2011 et du Projet de Fusion adopté par le gérant unique de la Société et par le conseil de gérance de l'Associé Unique en date du 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117, du 10 septembre 2011, page 101586. L'Associé Unique décide également de prendre acte qu'il détient, à ce jour, toutes les parts dans la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion entre la Société et l'Associé Unique, par laquelle, suite à la dissolution sans liquidation, la Société transférera à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de l'Associé Unique depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière à M. Peter Goos ainsi qu'à M. Antonio Corpas pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société.



Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les livres, archives, dossiers et autres documents de la Société seront conservés durant la période légale de cinq ans au siège social de l'Associé Unique.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Ostyn, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13864. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149735/181.

(110174092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.615.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Thom Christiaan SHERIFF, né le 21.08.1946, a quitté la gérance de la société NH Luxembourg branche office NH Private Equity BV en date du 4 juillet 2011. Il est remplacé par M. Christos PALOGLOU, né le 9.10.1967.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134178/11.

(110154356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 18 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.396.530,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.979.

Extrait des résolutions prises a l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134183/17.

(110154077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.



Repco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.311.130,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet. R.C.S. Luxembourg B 110.475.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134184/17.

(110154099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 27 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 907.940,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134185/17.

(110154074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October;

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Holding Kirchberg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.938, and having a share capital of six million seven hundred twenty-seven thousand four hundred fifty Euro and forty Eurocent (EUR 6,727,450.40), incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 2, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 3, 1999 under number 407 (the Company).

THERE APPEARED:

NPG Wealth Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.191 and holder of all the shares in the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Antonio Corpas, Tax and Legal Head, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated October 5, 2011;



Such power of attorney, after having been signed ne variatur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2118, dated September 10, 2011, page 101632 (the Merger Proposal);
- 2. Acknowledgement of (i) the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011; (ii) the Merger Proposal; and (iii) that the Sole Shareholder is, as of the date hereof, the holder of all the shares of the Company;
- 3. Approval of the merger between the Company and its Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Sole Shareholder will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);
 - 4. Acknowledgment of the increase of the share premium account of the Company as a result of the Merger;
- 5. Decision to dissolve the Sole Shareholder without liquidation of the Sole Shareholder by way of the transfer of all assets and liabilities of the Sole Shareholder to the Company in accordance with the Merger Proposal;
- 6. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Sole Shareholder will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law;
- 7. Empowerment and authorisation of each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and
 - 8 Miscellaneous
 - III. the Sole Shareholder have taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the board of managers of the Company has presented to them the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Sole Shareholder by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) the unanimous written resolutions taken by the board of managers of the Company on September 1, 2011; (ii) the Merger Proposal adopted by the board of managers of the Company and the board of managers of the Sole Shareholder on September 1, 2011 and published in the Mémorial C, Sociétés et Associations, number 2118, dated September 10, 2011, page 101632; and (iii) that, as of the date hereof, the Sole Shareholder is the holder of all the shares in the Company.

The Sole Shareholder notes that all corporate documents about the Company required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection or have been unanimously waived by the Shareholders of the Company and the shareholders of the Sole Shareholder at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the Merger between the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Sole Shareholder will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the Law, as described in the Merger Proposal.

In accordance with the Merger Proposal, the shares of the Company held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company are allocated to the shareholders of the Sole Shareholder in proportion to their participation in the Sole Shareholder. The share capital of the Company is therefore held as follows:

Shareholder	Number and Class of
	Shares
- New PEL S.à r.l.:	. 1,293,129 class A shares
- Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V.:	. 228,199 class B shares
- Mr. Michel Wolter:	. 3,819 class C shares
- Mr. Paul Wolff:	. 3,819 class C shares



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the increase of the share premium account of the Company as a result of the Merger. An amount of EUR 1,120,032 (one million one hundred and twenty thousand and thirty two Euro) representing the difference between the net worth value of the assets and liabilities of the Sole Shareholder being contributed to the Company shall be recorded as merger premium in the accounts of the Absorbing Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve himself without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Sole Shareholder to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Sole Shareholder will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from July 1, 2011 (including that day), (ii) that from a legal point of view, the Merger will be effective as from the date of the present general meeting and (iii) that the Merger will only be enforceable against third parties after the publication prescribed by Article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise each of Mr. Antonio Corpas, Mr. Wouter Ostyn and Mr. Gautier Laurent, acting individually, with full power of substitution, to execute any agreements or documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand euro (\in 7,000,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois d'octobre;

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Holding Kirchberg S.à rl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.938, et disposant d'un capital social de six millions sept cent vingt-sept mille quatre cent cinquante Euros et quarante centimes (EUR 6.727.450,40), constituée en vertu d'un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 juin 1999 sous le numéro 407 (la Société).

A COMPARU:

NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.191 et détenant toutes les parts sociales dans la Société (l'Associé Unique);

Représentée par M. Antonio Corpas, responsable juridique et fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2011;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera jointe à cet acte pour fin d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a prié le notaire d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:



- 1. Présentation du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société le 1 ^{er} septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2118, page 101632, en date du 10 septembre 2011 (le Projet de Fusion);
- 2. Prise d'acte (i) des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 septembre 2011; et (ii) du Projet de Fusion; et (iii) qu'en date des présentes, l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;
- 3. Approbation de la fusion de la Société et de son Associé Unique, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, l'Associé Unique transférera à la Société tous son actif et son passif conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);
 - 4. Prise d'acte de l'augmentation du compte de prime d'émission de la Société en conséquence de la Fusion;
- 5. Décision de dissoudre l'Associé Unique sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et passif de l'Associé Unique à la Société conformément au Projet de Fusion;
- 6. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de l'Associé Unique seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera effective visàvis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;
- 7. Pouvoir et autorisation accordés à M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion; et
 - 8. Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la présentation du Projet de Fusion par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 262 de la Loi, et prévoyant l'absorption de l'Associé Unique par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) des résolutions circulaires prises à l'unanimité par le conseil de gérance de la Société en date du 1 septembre 2011; (ii) du Projet de Fusion adopté par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de l'Associé Unique en date du 1 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2118, le 10 septembre 2011, page 101632; (iii) et qu'à ce jour, l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

L'Associé Unique note que tous les documents relatifs à la Société et requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés pour inspection au siège social de la Société ou ont fait l'objet d'une mesure de renonciation décidée à l'unanimité par les Associés de la Société et les Associés de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Fusion entre la Société et l'Associé Unique, par laquelle, l'Associé Unique, suite à sa dissolution sans liquidation, transférera à la Société tout son actif et son passif conformément à l'article 274 de la Loi, tel que décrit dans le Projet de Fusion.

Conformément au Projet de Fusion, les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société sont allouées aux associés de l'Associé Unique en proportion de leur participation dans l'Associé Unique. Le capital social de la Société devient donc comme suit:

Associé	Nombre et Catégorie de parts sociales
- New PEL S.à r.l.:	1.293.129 parts sociales de catégorie A
- Delta Lloyd Houdstermaatschappij België BV:	228.199 parts sociales de catégorie B
- M. Michel Wolter:	3.819 parts sociales de catégorie C
- M. Paul Wolff:	3.819 parts sociales de catégorie C

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de l'augmentation du compte de prime d'émission de la Société en conséquence de la Fusion. Une somme de EUR 1.120.032 (un million cent vingt-mille et trente-deux euros) représentant la différence entre la valeur nette de l'actif et du passif de l'Associé Unique contribué à la Société, sera enregistrée comme prime de fusion dans les comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que l'Associé Unique est dissout sans liquidation par voie de transfert de tous les actifs et les passifs de l'Associé Unique à la Société conformément au Projet de Fusion.

130505



Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de l'Associé Unique seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 1 juillet 2011 (inclus), (ii) que d'un point de vue juridique, la Fusion sera effective à compter de la date de la présente assemblée générale et (iii) que la Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser M. Antonio Corpas, M. Wouter Ostyn et M. Gautier Laurent, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous contrats ou documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Capellen, à la date sus mentionnée.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Corpas, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151233/209.

(110175580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Repco 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.059.260,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.471.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134186/17.

(110154100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.



Repco 35 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 347.370,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.422.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134187/17.

(110154072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 951.970,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134188/17.

(110154102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 45 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.081.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134193/17.

(110154070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.



Repco 5 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 822.610,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet. R.C.S. Luxembourg B 110.742.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134198/17.

(110154107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.589,90.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, with whom remains the present deed, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skype Global S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.", by deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 29, 2008, under number 2374. The articles of association of the Company have been amended for the last time on April 6, 2011 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial on August 2, 2011, under number 1744.

The meeting was presided by Antoine Daurel, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- (A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.
- (B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and fifty-six thousand four hundred and ninety (9,456,490) shares in issue were represented at the present meeting.
- (C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.
 - (D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. In connection with the exercise of options by Daniel Berg, increase of the issued share capital of the Company by a maximum amount of twenty-five United States Dollars (USD 25.00) so as to bring it from its current amount of ninety-four thousand five hundred and sixty-four United States Dollars and ninety cents (USD 94,564.90) to ninety-four thousand five hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90) by the issue of 250 class A shares, 250 class B shares, 250 class C shares, 250 class D shares, 250 class E shares, 250 class F shares, 250 class G shares, 250 class H shares, 250 class I shares, and 250 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of six hundred and thirty-eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 638,800); subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.



After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

First resolution

The shareholders resolved on the increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five United States Dollars (USD 25.00) so as to bring it from its current amount of ninety-four thousand five hundred and sixty-four United States Dollars and ninety cents (USD 94,564.90) to ninety-four thousand five hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90) by the issue of two hundred and fifty (250) class A shares, two hundred and fifty (250) class B shares, two hundred and fifty (250) class C shares, two hundred and fifty (250) class B shares, two hundred and fifty (250) class F shares, two hundred and fifty (250) class G shares, two hundred and fifty (250) class H shares, two hundred and fifty (250) class I shares and two hundred and fifty (250) class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of six hundred and thirty-eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 638,800).

Second resolution

There then appeared Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Antoine Daurel by virtue of a proxy under private seal (said proxy, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities), who subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash of an amount of six hundred and thirty-eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 638,800), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount, an amount of twenty-five United States Dollars (USD 25.00) is allocated to the share capital of the Company and the remaining six hundred and thirty-eight thousand seven hundred and seventy-five United States Dollars (USD 638,775) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

Third resolution

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand five hundred and eighty-nine United States Dollars and ninety cents (USD 94,589.90).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class H shares (the "Class H Shares");
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class I shares (the "Class I Shares"); and
- nine hundred forty-five thousand eight hundred and ninety-nine (945,899) class J shares (the "Class J Shares").

All these nine million four hundred and fifty-eight thousand nine hundred and ninety (9,458,990) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue une assemblée extraordinaire des associés de Skype Global S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, et constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de «SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.» suivant acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2374 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, du 6 avril 2011, publié au Mémorial numéro 1744 du 2 août 2011.

L'assemblée est présidée par Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter comme suit:

- (A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- (B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et l'intégralité des neuf millions quatre cent cinquantesix mille quatre cent quatre-vingt-dix (9.456.490) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.
- (C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.
- (D) La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

A. En rapport avec l'exercice d'options par Daniel Berg, augmentation du capital social émis de la Société par un montant maximal de vingt-cinq dollars américains et (USD 25,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.564,90) à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.589,90) par l'émission de 250 parts sociales de classe A , 250 parts sociales de classe B, 250 parts sociales de classe C, 250 parts sociales de classe D, 250 parts sociales de classe E, 250 parts sociales de classe G, 250 parts sociales de classe H, 250 parts sociales de classe I et 250 parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune pour un prix total de souscription de six cent trente-huit mille huit cents dollars américains (USD 638.800); souscription des nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe B, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales de classe J, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I, parts sociales d

B. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-cinq dollars américains (USD 25,00), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.564,90) à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.589,90), par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe C, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe E, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe F, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe G, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe H, de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe I et de deux cent cinquante (250) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription s'élevant à six cent trente-huit mille huit cents dollars américains (USD 638.800).

Deuxième résolution

A ensuite comparu Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY11104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son commandité Skype Management GP,



Ltd., une société soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Antoine Daurel en vertu d'une procuration sous seing privé (ladite procuration, après avoir été paraphée par le bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier) qui a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune par apport en numéraire d'un montant de six cent trente-huit mille huit cents dollars américains (USD 638.800), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, une somme de vingt-cinq dollars américains (USD 25,00) est allouée au capital social de la Société et le solde de six cent trente-huit mille sept cent soixante-quinze dollars américains (USD 638.775) est alloué au compte prime d'émission.

Une preuve témoignant du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 94.589,90).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- neuf cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (945.899) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces neuf millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.458.990) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fût levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. DAUREL, P. FLORIN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39785. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131608/210.

(110151645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Repco 6 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.324.900,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.747.

Extrait des résolutions prises a l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134200/17.

(110154108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 7 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 993.980,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134201/17.

(110154114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 8 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 478.530,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134202/17.

(110154116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.



Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

Veuillez prendre la note suivante:

L'adresse professionnelle de Joanna Alwen Harkus, Gérante B de la Société, née le 21 juillet 1979 à Brighton, Royaume-Uni, et l'adresse professionnelle de Philip Ian Price, Gérant B de la Société, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, est:

12 Charles II Street / Third Floor

London SW1Y4QU

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011134204/19.

(110154219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

StartUp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 163.515.

Auzug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 26. September 2011

Punkt 1

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abberufung des einzigen Verwalter, Herrn Stefan WILLEMS, mit beruflicher Anschrift in D-54290 Trier, 27, Karl-Marx-Strasse.

Punkt 2

Die Aktionäre beschließen die folgende Person zum einzigen Verwalter zu ernennen; mit der Befugnis, die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu vertreten:

- Herr Patrick LAMBERTI, wohnhaft in D-54294 Trier, 8, Eisenbahnstr.

Das Mandat des soeben ernannten einzigen Verwalters endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2011134205/19.

(110153816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2009, acté n° 515 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2011134210/16.

(110153751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck